



Paris, le 25 octobre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Formation des élus : la modification sans préavis de l'accès à « Mon compte élu » va fragiliser la demande de formation**

Considérant que l'identification numérique par « France Connect » est insuffisamment sécurisée, le gouvernement a décidé que l'achat par les élus d'une formation liée à leur mandat passera désormais par « France connect + », pour des motifs tenant aux fraudes dont fait l'objet la plateforme « Mon compte formation », indissociable de celle de « Mon compte élu ».

Cette décision implique que les élus acquièrent au préalable une nouvelle identité numérique, en l'occurrence celle proposée par La Poste.

**Informée le 19 octobre pour une mise en œuvre le 25 octobre, l'AMF a estimé qu'un préavis aussi court n'était pas acceptable. Elle a donc saisi les ministères concernés dès le 19 octobre et obtenu une première réponse positive, qui prévoyait un report de cette date et une concertation sur la nouvelle date à envisager.**

**Mais, le 24 octobre, un nouvel arbitrage interministériel a confirmé le choix de la date du 25 octobre, sans qu'aucune communication préalable n'ait été faite aux utilisateurs de la plateforme.**

Sans méconnaître la nécessité de sécuriser l'usage des dispositifs numériques, **l'AMF condamne le manque de concertation et la mise devant le fait accompli des élus : la gestion précipitée et sans préavis du calendrier de mise en œuvre du nouveau dispositif de sécurité informatique va décourager le recours au droit individuel à la formation des élus (DIFE).**

Cette nouvelle contrainte va conduire à un recul de la demande de formations et s'ajoute à l'obligation de passer par une plateforme en ligne pour accéder à une formation, qui a déjà exclu beaucoup d'élus du bénéfice de formations.

**L'AMF propose, a minima, la mise en œuvre immédiate d'un service d'assistance téléphonique afin d'aider les élus à s'approprier les nouvelles règles d'accès à leur DIFE et un accompagnement personnalisé pour les élus ayant déjà programmé une formation en novembre et décembre 2022.**